

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 28 février 2011, à 19 heures 30, à la mairie de Beloeil située au 777, rue Laurier, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. **1014, RUE ALEXIS-GALISPEAU**

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

La demande vise à ce que soit autorisé sur le site visé, un empiètement de 0,25 mètre du coin gauche de la maison, dans la marge latérale de 2 mètres, prévue au *règlement de zonage* de la Ville de Beloeil.

2. **165, RUE LOUISE-BERNARD**

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

La demande vise à ce que soit autorisée sur le site visé, une aire de stationnement située à approximativement 1,49 mètre des limites du terrain et à 1,33 mètre du bâtiment principal alors que le même règlement prévoit une distance minimale dans les deux cas de 1,52 mètre.

3. **212, RUE BERNARD**

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

La demande vise à ce que soit autorisé sur le site visé, l'ajout d'un étage sur une partie de la maison, qui empiète d'environ 11 centimètres dans la marge de recul avant de 7,5 mètres prévue au *règlement de zonage*.

4. **222, RUE BERNARD**

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

La demande vise à ce que soient autorisés sur le site visé, d'une part la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'une hauteur d'environ 8,4 mètres, alors que le *règlement de zonage* prévoit une hauteur maximale de 7,5 mètres et, d'autre part, la subdivision d'un lot d'une largeur de 15,78 mètres, au lieu de 18 mètres, tel que le prévoit le *règlement de lotissement*.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance du 28 février 2011.

Donné à Beloeil, ce 12 février 2011.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.